

7171 – Autres documents à caractère budgétaire

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Commune de Gien

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation  
14 mars 2019

*L'an deux mil dix-neuf, le vingt mars à dix-neuf heures trente*  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la Présidence de M. Bouleau, Maire

Etaient présents :

MM. Greuin, Cammal, Mme Quaix, M. Laurent, Mme de Metz, M. Fagart, Mme E Silva, M. Colpin, Adjoint  
Mme Damion, MM. Thomas, Vauconsant, Tuisat, Tindillère, Mme Bourdin, M. Damon, Mme Cadier, M. Pelloille, Mmes Flandry, Escandon, MM. Dahmani, Delief, Hidas, Mme Pedro, M. Ravoyard, Mmes de Crémiers, Charentus, M. Cerveau, Conseillers Municipaux

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absentes : Mmes Bremond et Chevallier

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Cornée à M. Cammal  
Mme Constantin à M. Laurent  
Mme Pereira à M. Tindillère

Secrétaire de séance : Mme Bourdin

Nombre de Conseillers  
En exercice 33  
Présents 28  
Votants 31

**Délibération n° 2019/22**

**OBJET : Affectation du résultat 2018 - Budget Annexe Transport**

*Vu l'instruction comptable M43,*

*Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

Monsieur le rapporteur rappelle à l'assemblée les résultats du budget du transport à vocation sociale à la fin de l'exercice 2018 qu'il y a lieu de reprendre au budget supplémentaire 2019 :

- Résultat d'exploitation : excédent de 2 043,61 €,
- Résultat d'investissement : excédent de 118 547,44 €.

Il n'y a pas de reste à réaliser en investissement au 31/12/2018.

**LE CONSEIL**

- les explications du rapporteur entendues,
- après en avoir délibéré,
- sur avis favorable de la commission finances, budget, assurances, fiscalité et commande publique du 12 mars 2019,
- à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **REPREND** au compte R 001 « excédent d'investissement reporté », la somme de 118 547,44 €,
- **AFFECTE** au compte R 002 « excédent d'exploitation reporté », la somme de 2 043,61 €.

Envoyé en préfecture le 28/03/2019

Reçu en préfecture le 28/03/2019

Affiché le



ID : 045-214501553-20190320-D\_2019\_22-DE

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents à la séance.

***Certifiée exécutoire,***  
*Les formalités de publicité ayant été effectuées*  
*le : 26 mars 2019*

Pour extrait conforme  
à Gien, le 27 mars 2019

Le Maire,  
Christian BOULEAU

